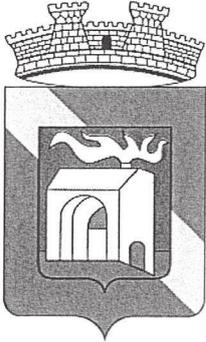


DEPARTEMENT DU VAR



Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du vingt-deux septembre deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 16 Suffrages exprimés : 21	<p><u>Présents</u> : AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, LAHERTE Séverine, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas</p> <p><u>Absents excusés</u> : ALLAIN Thierry, DANVY Jacques, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Pouvoirs</u> : ALLAIN Thierry à BRINGANT Gilbert, PABOIS Florie à DORVAUX Jacques, PICHON Chadia à HARDY Laetitia, TOURREL Roger à MARION Sylvie, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle</p>
--------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE LA CAPV

VU le Code Général des Collectivités Locales,  
VU les démissions de Madame Nattacha MIRALLEZ et de Monsieur David PERRIN,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner des représentants de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte afin de remplacer les élus ayant démissionnés,

#### COMMISSION COMMUNAUTAIRE AIR CLIMAT ENERGIE

Madame Maryse AIPERTI présente sa candidature pour siéger au sein de la commission communautaire Air climat énergie en tant que membre en lieu et place de Madame Nattacha MIRALLEZ.

Elle obtient 20 voix sur 21.

**Madame Maryse AIPERTI est donc désignée représentante de la commune de FORCALQUEIRET auprès de la commission communautaire Air climat énergie.**

#### COMMISSION COMMUNAUTAIRE COLLECTE ET TRI SELECTIF

Monsieur Jacques DORVAUX présente sa candidature pour siéger au sein de la commission communautaire Collecte et tri sélectif en tant que membre en lieu et place de Madame Nattacha MIRALLEZ.

Il obtient 20 voix sur 21.

**Monsieur Jacques DORVAUX est désigné représentant de la commune de FORCALQUEIRET auprès de la commission communautaire Collecte et tri sélectif.**

COMMISSION COMMUNAUTAIRE PETITE ENFANCE

Madame Emilie GANI-BRIDOUX présente sa candidature pour siéger au sein de la commission communautaire Petite enfance en tant que membre en lieu et place de Madame Nattacha MIRALLEZ. Elle obtient 20 voix sur 21.

**Madame Emilie GANI-BRIDOUX est désignée représentante de la commune de FORCALQUEIRET auprès de la commission communautaire Petite enfance.**

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FINANCES

Madame Chrystelle MOSTACCI présente sa candidature pour siéger au sein de la commission communautaire Finances en tant que membre en lieu et place de Monsieur David PERRIN. Elle obtient 20 voix sur 21.

**Madame Chrystelle MOSTACCI est désignée représentante de la commune de FORCALQUEIRET auprès de la commission communautaire Finances.**

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 05/10/23
- publication le 05/10/23

AR Prefecture

083-218300598-20230928-DEL2023\_031-DE  
Reçu le 05/10/2023  
Publié le 05/10/2023

Séance du 28 SEPTEMBRE 2023

N°2023/031

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du vingt-deux septembre deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 21

Présents : AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, LAHERTE Séverine, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas

Absents excusés : ALLAIN Thierry, DANVY Jacques, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry

Pouvoirs : ALLAIN Thierry à BRINGANT Gilbert, PABOIS Florie à DORVAUX Jacques, PICHON Chadia à HARDY Laetitia, TOURREL Roger à MARION Sylvie, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE LA CAPV**

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU les démissions de Madame Nattacha MIRALLEZ et de Monsieur David PERRIN,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner des représentants de la commune auprès de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte afin de remplacer les élus ayant démissionnés,

COMMISSION COMMUNAUTAIRE AIR CLIMAT ENERGIE

Madame Maryse AIPERTI présente sa candidature pour siéger au sein de la commission communautaire Air climat énergie en tant que membre en lieu et place de Madame Nattacha MIRALLEZ.

Elle obtient 20 voix sur 21.

**Madame Maryse AIPERTI est donc désignée représentante de la commune de FORCALQUEIRET auprès de la commission communautaire Air climat énergie.**

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COLLECTE ET TRI SELECTIF

Monsieur Jacques DORVAUX présente sa candidature pour siéger au sein de la commission communautaire Collecte et tri sélectif en tant que membre en lieu et place de Madame Nattacha MIRALLEZ.

Il obtient 20 voix sur 21.

**Monsieur Jacques DORVAUX est désigné représentant de la commune de FORCALQUEIRET auprès de la commission communautaire Collecte et tri sélectif.**

AR Prefecture

083-218300598-20230928-DEL2023\_031-DE  
Reçu le 05/10/2023  
Publié le 05/10/2023

Séance du 28 SEPTEMBRE 2023

N°2023/031

COMMISSION COMMUNAUTAIRE PETITE ENFANCE

Madame Emilie GANI-BRIDOUX présente sa candidature pour siéger au sein de la commission communautaire Petite enfance en tant que membre en lieu et place de Madame Nattacha MIRALLEZ. Elle obtient 20 voix sur 21.

**Madame Emilie GANI-BRIDOUX est désignée représentante de la commune de FORCALQUEIRET auprès de la commission communautaire Petite enfance.**

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FINANCES

Madame Chrystelle MOSTACCI présente sa candidature pour siéger au sein de la commission communautaire Finances en tant que membre en lieu et place de Monsieur David PERRIN. Elle obtient 20 voix sur 21.

**Madame Chrystelle MOSTACCI est désignée représentante de la commune de FORCALQUEIRET auprès de la commission communautaire Finances.**

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :  
- transmission en préfecture le  
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).